



Compromis de vente immobiliere

Par **senten**, le **29/03/2011** à **17:27**

Bonjour,

nous avons signer un compromis de vente qui c solder par un refus de la banquenos somme passer par la cafpi qui a faxer le refus a l'agence immobiliere nous avons tenter de voir d'autre banque et au final nous avons changer d'avis et avons decider de rester sur le refus faxer en temps et en heure sauf que l'agence refuse de prendre le refus en compte alors que nous n'avons pas signer l'avenant de compromis et til en droit de refuser ce refus de la banque et de forcer a voir d'autre banque.